

## FICHE PROGRAMME

### PRÉPARATION À LA CONDUITE FERROVIAIRE DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE D'UNIVERSITÉ (DIU PCF)

#### PRÉ-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION :

- le Bac (général, technique ou professionnel)
- le permis B
- pas de casier judiciaire

Devenir conducteur de train est encadré par la loi, conformément à l'arrêté du 6 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de train.

L'université et l'entreprise partenaire s'assurent donc que les candidats réussissent différents tests nécessaires pour conduire des trains :

- un test de logique à distance (à faire sur ordinateur)
- aptitude psychologique par un psychologue agréé
- un entretien individuel avec l'entreprise partenaire pour obtenir le stage
- des tests médicaux

**DURÉE :** 4 mois (8 semaines de cours et 8 semaines de stage à raison, en général, de 2 semaines de cours / 2 semaines de stage)

**DATES - HORAIRES :**  
décembre 2023 à mars 2024

**LIEU :** Campus Marseille Saint-Charles d'Aix-Marseille Université et site de l'entreprise partenaire (SNCF PACA)

**ORGANISATION :** Inter entreprise

**TARIF :** **gratuit** (prise en charge totale par l'entreprise partenaire)  
Établissement non soumis à la TVA

**SANCTION DE LA FORMATION :** Suite à l'évaluation formative de la formation, remise de l'attestation de réussite pour le DIU.

#### PUBLIC :

Tout public ayant le BAC (tous types de bac) et souhaitant devenir conducteur de train.

**OBJECTIFS :** Cette formation vise à faire la 1ère partie de formation pour devenir conducteur-riche de trains. Cela permet aux participants de découvrir, en l'apprenant, un métier, de voir si ce métier leur convient et, cela permet au partenaire de découvrir des stagiaires pour les embaucher en CDI à la suite du stage (et du diplôme). Les compétences attendues sont nombreuses : le savoir-être (comportement) compte tout autant que le savoir-faire.

- Acquérir les connaissances générales sur les métiers du rail (transport, en particulier le transport ferroviaire).
- Comprendre l'évolution du marché et des réglementations (françaises et européennes).
- Acquérir et maîtriser les compétences métiers sur la conduite de train et la sécurité.

#### PROGRAMME :

- UE 1 - Les métiers du rail
- UE 2 - Sécurité – Généralités
- UE 3 - Réseau
- UE 4 - Engin moteur
- UE 5 - Mission - Circulation des trains
- UE 6 - Cours théoriques (Expression et Communication – Informatique)
- UE 7 - Mémoire et soutenance

#### MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Le travail se fait à partir des documents métiers, dans un cadre très participatif : la notion de groupe est très importante, la solidarité est capitale à la réussite de chacun.
- Accès aux machines et aux simulateurs pendant le stage.

#### SUIVI ET ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION ET EN FIN DE FORMATION :

- Tous les cours sont obligatoires ; le stage également.
- Chaque procédure technique sera validée par des compétences sur un geste ou une action que le participant doit être capable de faire.

Cf. Règlement d'examen précisant notamment le contrôle de connaissances continu pour l'ensemble des UE hors mémoire et stage et l'examen final (épreuves écrites et épreuves orales individuelles).

#### Les + de la formation

- **Formation technique, professionnelle et gratuite :** 90% de la formation est "cœur de métier", dispensée par d'anciens conducteurs de trains habilités.
- **L'entreprise fournit le stage.**
- **Un métier & un CDI :** à l'issue du diplôme, l'entreprise partenaire vous proposera un CDI.
- **En partenariat avec l'IUT d'Évry, Université d'Évry Val-d'Essonne - Université Paris-Saclay.**

#### Responsable de la formation

Éric VALERIO  
Vice-Président délégué à la formation continue et à l'alternance,  
Aix-Marseille Université

#### Profil des intervenants :

Enseignants chercheurs à AMU et anciens conducteurs de trains habilités

#### Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr  
04. 13. 94. 21. 21

**Taux de satisfaction : 100%**  
**Taux de réussite : non concerné**  
**Taux d'insertion : non concerné**

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention.

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap.

MAJ\_23/08/23